

président, les juges et le greffier. Puis on lui introduisit Jacques et Bernard. Le conseil se retira, à l'exception du greffier et du commissaire du gouvernement.

La garde du conseil se tenait au port d'armes derrière les deux frères. Le greffier et le commissaire étaient debout. Et cela avait un aspect sinistre, cette demi-solitude dans cette grande salle nue et froide. Sinistre, mais sans grandeur. La cour d'assises est plus imposante avec son déploiement de mise en scène. Là le jugement est porté par le président, devant tous. Ici le jugement est lu par le greffier, devant parti. Cela ressemble presque à une exécution brutale, à huis clos. Lorsque les deux jeunes gens entendirent cet arrêt qui rendait l'un à la liberté et qui condamnait l'autre au bague, ils ne purent retenir leur larmes et éclatèrent en sanglots. Jusqu'à ce moment ils avaient donné les preuves d'une énergie extraordinaire. Maintenant, ils étaient abattus, brisés. Bernard se jeta dans les bras de Jacques en disant :

— Ainsi tu es puni, malgré ce que j'ai pu faire, malgré ce que j'ai pu dire, tu es puni à ma place pour un crime que tu n'as pas commis ! Oh ! mon Jacques, mon pauvre Jacques !

Et se retournant vers le commissaire du gouvernement :

— C'est un grand malheur, mon commandant, dit-il, un grand malheur et une irréparable injustice.

Quant à Jacques, s'il pleurait, c'est qu'il avait espéré que le jugement qui le frapperait le condamnerait à mourir. Et il était condamné au bague ! Vraiment, en le condamnant à mort, ses juges n'auraient-ils pas été plus cléments ? Mais jusqu'à cet instant suprême, il n'abandonnait pas la pensée de l'héroïque dévouement dont il était victime.

— Tais-toi, disait il avec douceur à Bernard, tais-toi ! à quoi bon, maintenant, puiser tout est fini. Je suis heureux ! Tu consoleras notre mère !

Mais Bernard, à travers ses sanglots, s'adressant toujours au commissaire du gouvernement :

— Mon commandant, je me dois à moi-même, je dois à la justice, de répéter aujourd'hui devant vous mon ami, que Pierre Gironde a été tué par moi, que Jacques est innocent de ce crime et que c'est moi qui devrais être condamné.

Mais Jacques le regardait avec un doux air de tristesse et de triomphe qui signifiait :

— Va, il est trop tard, tu auras beau dire et beau faire, je t'ai sauvé ! Et j'en suis fier !

Les soldats de garde s'avancèrent pour emmener Jacques. Bernard était libre. Ils s'étreignirent encore. On eût dit qu'ils ne pouvaient se séparer. Jacques sortit. Le greffier s'approcha de Bernard :

— Votre père et votre mère vous attendent dans mon bureau, dit-il, si vous voulez me suivre.

— Oui.

Pendant qu'ils marchaient, le greffier ajouta :

— Le conseil a été profondément ému par toute cette affaire, je puis vous le dire à présent ; s'il y avait eu un moyen de ne pas appliquer la loi à votre ami, croyez bien qu'on l'aurait employé !

— Hélas !

— Je puis même vous dire autre chose. Le conseil ne pouvait tenir compte, dans ses résolutions, des motifs de haine qui existaient entre Gironde et le sergent Jacques ; il a dû frapper le soldat qui avait si gravement manqué à la discipline ; il s'est contenté d'admettre, et il faut s'en féliciter, des circonstances atténuantes, mais il ne s'en est pas tenu là et ce que je puis vous dire, c'est qu' aussitôt après la séance, il a signé un recours en grâce au président de la République. Espérez donc !

— Que peut produire ce recours ? La grâce complète ?

— Oh ! non. Du moins, je ne le crois pas. Pensez donc, le meurtre d'un officier. Sur mille et mille fois, c'est la mort.

— Un adoucissement à sa peine ?

— Certainement.

Bernard soupira. Il aurait voulu voir Jacques libre comme lui. Dans le bureau du greffe, le colonel de Chevigny, Marguerite et Marjolaine attendaient. Tous trois déjà, ils connaissaient le jugement. Le président, en sortant de la salle des séances, avait rencontré le pauvre Chevigny,

qui arrivait bouleversé, et on lui avait appris que Bernard était acquitté. Certes, il en fut soulagé et un profond soupir sortit de sa poitrine. Depuis tant de jours, il ne vivait plus ! De quelles anxiétés avait été faite sa vie ! Comment le dépeindre ? Mais sa joie ne pouvait être complète, car il pensait à Jacques.

Avec quelles effusions déirantes Bernard fut accueilli ! Son père et sa mère se le disputaient pour l'embrasser, l'accablant de questions, pleurant de joie. Et Marguerite en oubliait peut-être, que cet enfant ne lui était pas plus cher que l'autre, le condamné ! Elle ne l'oublia pas longtemps, car des sanglots nerveux, qui partirent du fond du greffe, la rappellèrent au triste sentiment de la réalité.

C'était la pauvre Marjolaine qu'on oubliait, et qui, elle, pensait à Jacques ! Certes, leur égoïsme d'amour était bien naturel. Ils avaient oublié qu'elle était là ! Ils s'élançèrent vers la jeune fille tous les trois l'entourèrent, mais toutes leurs amitiés, toutes leurs paroles de tendresse, ne faisaient que redoubler ses larmes. Et on l'entendait, murmurant d'une voix entrecoupée :

— Mon pauvre Jacques ! Mon pauvre Jacques !

— Oui, dit Bernard, sombre. Ils l'ont condamné et c'est moi qui suis coupable !

Dans sa cellule, Jacques debout rêvait, un navrant sourire sur les lèvres. On venait de lui apprendre le recours en grâce signé par le conseil. Il n'avait rien répondu. Peu lui importait ce recours en grâce. Sa volonté était formée, sa résolution était prise. Il voulait mourir !

Jusqu'au dernier moment il avait attendu ! Il voulait être sûr que Bernard serait acquitté.

Maintenant que tout était fini, il était prêt à partir. Certes, il n'irait pas au bague ! Il n'aurait jamais le courage de se voir avec de honte ! Il s'y tuerait ! mieux valait donc se tuer maintenant ! Et pensant aux sous-officiers de son régiment qui lui avait envoyé un revolver, il se disait :

— Ils ont bien fait. Je leur pardonne toutes leurs insultes.

L'urtée était cachée dans la paille de son lit. Il écouta si les gardiens ne passaient pas dans le couloir qui longeait sa cellule. Un profond silence dans toute la prison. Alors il chercha le revolver. Il était là toujours chargé de ses six coups.

(A suivre)

## NOUVEAU FEUILLETON

Nous commencerons **LA SEMAINE PROCHAINE** la publication de notre nouveau feuilleton, intitulé :

# FLEUR-DE-MAI

Cette pièce littéraire a été appréciée de la façon la plus favorable par toute la presse française.

Le nom de **GEORGE PRADEL**, son auteur, est un gage de sa haute moralité et de la finesse du style.

Nous n'épargnerons rien pour que les illustrations soient à la hauteur du talent de l'écrivain.

### A LA MEMOIRE D'UNE AMIE

Que la mort est terrible, implacable et cruelle ;  
Que ses coups sont puissants, qu'ils sont inattendus.  
M'apprisant la tendresse et l'amitié fidèle,  
Elle frappe... à l'instant, les vœux sont confondus.

J'avais une compagne, une fidèle amie.  
Elle me chérissait, elle me consolait ;  
Quand j'avais du bonheur, elle en était ravie,  
Quand j'étais malheureuse, elle se désolait.

Sous le même climat où nous étions nées,  
Ensemble, toutes deux, nous coulions nos jours.  
Pensant dans le repos de paisibles années,  
Lorsque la mort me vint l'enlever pour toujours.

« Pourquoi venir sitôt, ô trépas redoutable,  
Jeter sur mon bonheur un funèbre manteau :  
Je passais avec elle, une vie agréable,  
Heureuse sans regrets, sans craindre le tombeau ».

Sous le regard de Dieu, dans un profond silence,  
Ses vertus grandissaient comme la douce fleur,  
Qui joint à ses parfums, l'éclat de la innocence.  
Et qui, paisible, croit sans craindre le malheur.

« Oh ! pourquoi déchirant le voile de sa vie,  
Vins-tu, cruelle mort, la ravir à jamais,  
Malgré le désespoir, pleurant à une amie  
Qui toujours pleurera, pensant à ses bienfaits ? »

« Sur les ailes du temps, la tristesse s'envole,  
Diras-tu. — Regarde mes larmes, mes sanglots ;  
De ma fidélité, c'est un faible symbole...  
Oui ! toujours tu verras mes pleurs couler à flots !

Quoi ! je pleure, quand déjà, sous l'éclat de ta gloire,  
Ton front serein rayonne, au sein de la splendeur  
Des célestes beautés ! contemplant ta victoire,  
Ne dois-je pas plutôt désirer ton bonheur.

Tandis que je gémis, bien loin de ma patrie,  
Déjà, déjà tu jouis du séjour bienheureux !...  
Que n'est-il pas celui de mon âme attendrie !...  
Seigneur, Seigneur, quand donc comblierez-vous mes vœux

Oh ! de ton souvenir, ressuscitant la flamme,  
Souvent j'irai donner, pour réparer mes torts,  
Un fleur à la tombe, une prière à l'âme,  
Ces deux parfums du ciel qui consolent les morts.

Repose donc en paix dans ton humide bière  
En attendant ce jour, triomphe solennel,  
Où réveillant l'écho du sombre cimetière,  
L'ange te portera aux pieds de l'Eternel.

MARIE GAGNON.

Montréal, 1890.

**Avls aux mères.**—Le « sirop calmant de Madame Winslow » est employé depuis plus de 50 ans par les mères pour la dentition des enfants, et toujours avec un succès complet. Il soulage le petit patient aussitôt, procure un sommeil calme et naturel enlevant la douleur, et le petit cherubin « s'épanouit comme un bouton de fleur. » Il est très agréable à prendre, il calme l'enfant, amolite les gencives, enlève la douleur, arrête les vents, régularise les intestins, et il est le meilleur remède connu pour la diarrhée causée par la dentition ou autrement. Vingt-cinq cents la bouteille

### QUELQUES FAITS

On dirait qu'il existe quelque malentendu touchant la date à laquelle expire la charte de la loterie de l'Etat de la Louisiane. La compagnie a demandé une nouvelle charte le 10 de juillet dernier et la législature a ordonné qu'un amendement à la constitution soit soumis au peuple en 1892. Ainsi la charte de la compagnie sera prolongée jusqu'en 1919.

Cependant, la charte actuelle de la compagnie n'expire qu'en 1895. La demande d'une nouvelle charte n'est qu'une affaire de routine législative et il n'y a pas le moindre doute que quand la charte actuelle va expirer, le peuple s'empressera de la renouveler. La manière dont les généraux Beauregard et Early administrent la loterie provoque l'admiration de tout le monde, dans ce pays et à l'étranger. L'honnêteté bien reconnue de ces deux messieurs explique comment la loterie a pu gagner la confiance du public ainsi qu'elle l'a fait.

— Alfred est assis près de la jeune fille et lui demande timidement d'être sa femme. Elle se trouble et devient toute pensive. Certes, elle le voulait bien ; elle l'aimait de toute son âme. Elle aurait accepté et en aurait été très heureuse, certaine d'avance qu'Alfred ferait un excellent mari. Francs et honnêtes tous deux, ils avaient appris à se connaître dès l'âge le plus tendre. Mais une maladie inconnue à la jeune fille la troublait depuis quelques mois. Elle lut un jour chez une amie un petit livre qui traitait des maladies inhérentes à la femme et de suite elle comprit ce qu'elle avait. C'était la maladie qui affecte les trois quart et demi des femmes. Sans retarder elle se procura le remède infallible pour ces maladies, le « Régulateur de la Santé de la femme » et un « Ferme Pourous Plaster » du Dr Larivière, et deux mois après elle était guérie et était l'épouse heureuse de l'heureux Alfred. Dépôt de ces remèdes à Montréal chez : Dr J. Leduc, Picault et Contant, Lavolette et Nelson, Dr F. Demers, Evans et Fils, où tous les marchands peuvent se le procurer. Aussi à vendre partout aux Etats-Unis. Pour toutes informations écrivez au propriétaire, Dr J. Larivière, Manville, R. I.

\$2.25

CHEMISES BLANCHES

Devant plissé, pour

\$1.25

— SIX POUR \$6.75 —  
Chemises sur commande \$1.50

**GUIMOND**  
15 ST-LAURENT